



CC2V

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 18 MARS 2025

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 12 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 12 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 31

Présents : 19

Votants : 21 dont 3 ayant donné pouvoir

L'an deux mille vingt-cinq le mardi dix-huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des 2 Vallées sis 23 rue de la Chapelle Saint-Blaise à Milly-la-Forêt, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMONNOT, Président de la Communauté de Communes des 2 Vallées.

Présents :

Mme FROMAGE pour Boutigny-sur-Essonne, M. COUDORO pour Buno-Bonnevaux, M. DUVAL pour Courdimanche-sur-Essonne, M. HEYSEN pour Dannemois, M. DOUGNY (suppléant) pour Gironville-sur-Essonne, M. DUPERCHE, M. DUPERRIER pour Maisse, Mme BOBAULT, M. BOULEY, M. ANNA, Mme PAPI pour Milly-la-Forêt, M. SIMONNOT, Mme DEZERT pour Moigny-sur Ecole, Mme GRENAULT pour Mondeville, M. DELECOUR pour Oncy-sur-Ecole, M. PAGES pour Prunay-sur-Essonne, M. LEFEVRE, Mme RAMAHEFASOLO pour Soisy-sur-Ecole, M. BERTOL pour Videlles.

Absents excusés donnant pouvoir :

M. SAINSARD pour Milly-la-Forêt donne pouvoir à M. BOULEY
Mme SOTOCA pour Milly-la-Forêt donne pouvoir à M. BERTOL
Mme DESFORGES pour Milly-la-Forêt donne pouvoir à M. ANNA

Absents :

M. BOUSSAINGAULT pour Boigneville
Mme BERGDOLT, M. DELCAMBRE, M. KERGRAIS, M. TRIERWEILER pour Boutigny-sur-Essonne
Mme VIEIRA pour Courances
M. LENGLET, Mme MOULINOX pour Maisse
M. DAMASIEWICZ pour Milly-la-Forêt

Secrétaire de séance :

Mme FROMAGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 3 décembre 2024
- 2- Budget principal M57 : compte financier unique 2024
- 3- Budget annexe de l'eau M49 : compte financier unique 2024
- 4- Budget annexe de l'assainissement M49 : compte financier unique 2024
- 5- Budget annexe de la Zone d'activités du Chenet : compte financier unique 2024
- 6- Débat d'Orientations Budgétaire
- 7- Autorisation de dépenses en investissement
- 8- Désignation de délégués auprès du SEMEA pour les communes de Dannemois et Soisy-sur-Ecole
- 9- Désignation de délégués auprès du SIRTOM pour les communes de Dannemois et Soisy-sur-Ecole
- 10- Désignation de délégués auprès du SIARCE pour les communes de Mondeville
- 11- Désignation de délégués auprès du SIEGIF

M. le Président de séance ouvre la séance à 18h35 et constate que le quorum est atteint.

1- Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 3 décembre 2024

Voir document joint.

M. le Président demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du conseil communautaire du 03 décembre 2024. En l'absence d'observations le compte rendu du dernier conseil communautaire est adopté.

2- Budget Principal M57 : compte financier unique 2024

M. DELECOUR expose que le compte financier unique (qui remplace le compte administratif corroboré par le compte de gestion) fait apparaître les résultats suivants :

- Réalisations de l'exercice :

Fonctionnement	- Dépenses	9 354 664.26
	- Recettes	10 004 352.81
	Soit un résultat excédentaire	649 688.55

Investissement	- Dépenses	2 057 287.58
	- Recettes	393 646.93
	Soit un résultat déficitaire	-1 663 640.65

- Report de l'exercice 2023 :

	- Fonctionnement : excédent	1 504 987.94
	- Investissement : excédent	217 439.01

- Résultat cumulé :

Section de fonctionnement	Total excédent	2 154 676.49
Section d'investissement	Total déficitaire	-1 446 201.64

Pour information : Restes à Réaliser : Recettes : 546 979.58

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Fonctionnement	Dépenses : 9 354 664.26		
	011	1 049 935.15 + 98 113.89	Charges à caractère général, dont les dépenses les plus importantes : - 6042 (restauration, sorties et activités pour les centres de loisirs) - 60612 (énergie des bâtiments intercommunaux) en baisse - 60622 (carburants de tous les véhicules) - 60631 et 60632 (fournitures d'entretien et de petit équipement liés à l'entretien des bâtiments) - 6064 (fournitures administratives) - 611 (balayage des voiries, l'informatique, alarmes...) - 6135 (photocopieurs, téléphonie, mini-pelle...) - 615221 (travaux dans les bâtiments) - 615231 (lié à la ZA) - 61551 (matériel roulant dû à des réparations sur les tondeuses et les minibus) - 6156 (chaudière, équipement cuisine...) - 6161 (les assurances) - 617 (étude sur le photovoltaïque) - 6226 (constat d'huissier pour le PC du cinéma) - 6231 (lié aux différents marchés) - 6236/6238 (journal de la CC2V) - 6247 (transports collectifs liés à la piscine et aux centres de loisirs) - 6251 (remboursement de repas lors de formations et frais de déplacements) - 6281 (cotisations aux associations institutionnelles) - 6284 (ramassage OM) - 62875 (remboursement aux communes des frais liés aux CLSH) - 63512 (taxe foncière de la za)
	012	1 963 206.02	Charges de personnel : en légère hausse
	014	2 236 793.30	Atténuations de charges correspondant au reversement aux communes de la fiscalité professionnelle et de la TCFE, au FNGIR, au FPIC

65	3 558 546.27	Autres charges de gestion courante : Indemnités aux élus (105 881.48€), participations au SMO (27 500€), au SIARCE (137 104€) et au SAGEA (93 146€) dans le cadre de la GEMAPI, les subventions aux associations (169 089€) et à Récréa (487 405.32€) et le reversement de la taxe sur les ordures ménagères au SIRTOM (2 542 695€).
66	40 236.33 + 14 998.21	Charges financières : Intérêts des emprunts dont les intérêts courus non échus.
67	4 360.00	Dû à une annulation de titre
68	85.21	De dépréciation (soit des créances irrécouvrables)
042	268 389.46	Opération d'ordre entre section, concernant les amortissements de biens.
Recettes : 10 004 352.81		
013	59 296.95	Remboursement des arrêts maladie et remboursement du salaire de la personne chargée de l'eau et de l'assainissement par les budgets eau/assainissement
70	457 103.26	Produits des services : recettes liées au centre de loisirs, de la redevance de Récréa pour la piscine, et du personnel mis à disposition des centres de loisirs
73	7 912 799.69	Impôts et taxes : fiscalité locale sur les ménages et sur les entreprises, la taxe sur les ordures ménagères, la taxe sur la GEMAPI, la taxe de séjour, la TCFE, la compensation de TH (fraction TVA).
74	1 415 645.39 + 46 729.72	Dotations et participations de DGF (en baisse) et autres compensations de l'Etat, , le FCTVA sur le fonctionnement, la subvention pour l'étude sur le photovoltaïque, les subventions CAF et France Service....
75	39 165.27	Autres produits de gestion courante, liés aux loyers des logements et de la facturation des clés supplémentaires aux associations et de la location du gymnase au CNFPT
77	1 274.57	Ecritures d'ordre
042	72 337.96	Opérations d'ordre entre section, liées aux amortissements des subventions d'investissement (Région, Département, Etat).
002 -Excédent antérieur reporté : 1 504 987.94€.		

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses : 2 057 287.58€ + 506 395.03€		
	20	828 + 6 013	Logiciel de caisse pour l'OT + film pour le tourisme
	204	25 023.85	Participation sur l'investissement du SEMEA pour la GEMAPI
	21	68 303.83 + 118 355.08	Immobilisations corporelles : - vidéo protection - voirie - signalisation sur la ZA - outillage et matériel - travaux dans les bâtiments - équipement pour les centre de loisirs et RPE
	23	1 593 644.43 + 382 046.95	- Immobilisations en cours : pour le cinéma
	16	295 709.51	Remboursement des emprunts,
	040	72 337.96	Opérations d'ordre entre sections : concerne les amortissements de subventions
Investissement	Recettes : 393 646.93€ + 1 053 374.61€		
	13	2 520.00 + 1 053 374 .30	subventions de la Région et de l'Etat pour vidéo-protection et le cinéma
	10	114 252.12	FCTVA
	27	3 190.85	Remboursement du fond de résilience
	040	268 389.46	Opération d'ordre entre section : parallèle du 042 en dépenses de fonctionnement, soit l'amortissement des biens.
	01- Excédent antérieur reporté 217 439.01 €		

M. le Président sort de la salle.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
BUDGET PRINCIPAL M57

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant que le compte financier unique 2024 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que ce compte retrace :

- Les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- Les dépenses et recettes de fonctionnement rattachées sur 2024 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte financier unique 2024 ainsi qu'il suit :

- **Réalisations de l'exercice :**

Fonctionnement	- Dépenses	9 354 664.26
	- Recettes	10 004 352.81
	Soit un résultat excédentaire	649 688.55

Investissement	- Dépenses	2 057 287.58
	- Recettes	393 646.93
	Soit un résultat déficitaire	-1 663 640.65

- **Report de l'exercice 2023 :**

	- Fonctionnement : excédent	1 504 987.94
	- Investissement : excédent	217 439.01

- **Résultat cumulé :**

Section de fonctionnement	Total excédent	2 154 676.49
Section d'investissement	Total déficitaire	-1 446 201.64

Pour information : Restes à Réaliser : Recettes : 546 979.58

3- Budget annexe de l'eau M49 – CC2V compte financier unique 2024

M. DELECOUR explique que le compte financier unique M49 de l'eau fait apparaître les résultats suivants, en précisant que le budget en régie de Boigneville a été intégré à ce budget :

Exploitation	- Dépenses	334 680.38
	- Recettes	358 280.02
	Soit un résultat excédentaire	23 599.64

Investissement	- Dépenses	140 541.68
	- Recettes	246 340.95
	Soit un résultat excédentaire	105 799.27

- **Report de l'exercice 2023 :**

	- Exploitation : excédent	934 254.56
	- Investissement : excédent	255 583.05

Pour information : Restes à Réaliser : Dépenses : 6 960.66
Recettes : 676.60

- **Résultat cumulé :**

Section d'exploitation	Total excédent	957 854.20
Section d'investissement	Total excédent	355 098.26

Il peut s'expliquer ainsi :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses 334 680.38		
	011	115 862.39	frais liés à la sécurisation des forages et à l'AMO pour la DSP
	012	23 559.19	Remboursement de salaires au budget principal M14
	014	14 840.00	Reversement de redevance à l'AESN
	66/66111	3 351.96+ 444.47	remboursement d'intérêts d'emprunt reprenant ceux de l'ex SAEVE + les ICNE
	042/6811	177 123.85	Amortissement des immobilisations
	Recettes 358 280.02		
	70/70128	307 997.40	Liés à la taxe sur l'eau
	75	36 131.65	Loyers liés aux antennes de téléphonie
	042/777	14 150.97	Amortissement de subvention (de l'AESN)

	002 - Excédent de 2022 934 254.56		
Investissement1	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
	Dépenses 140 541.68 + 6 960.66		
	20/2031	2 757.76	Solde de l'étude du schéma directeur, l'étude AAC du forage de Courances, du captage de Milly...
	21/21531	84 596.29 + 6 960.66	Travaux sur les canalisations, les équipements
	16/1641 et 1681	31 964.46	remboursements en capital
	040/139111	14 150.97	d'amortissement de subvention, corollaire du 042/777
	041/2762	9 829.96	Opération de TVA
	Recettes 246 340.95		
	13/13111	49 873.50	Solde de la subvention de l'AESN pour les débitmètres du SDAEP
	27/2762	9 513.64	Encaissement de TVA
	040/2817351 et 2817561	177 537.77	Amortissement des immobilisations
	041/2031-21561	9 829.96	Corollaire du 041/2762 en dépenses
	001 - Excédent de 2022 255 583.05		

M. le Président sort de la salle.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 – CC2V

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant que le compte financier unique 2024 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte administratif retrace :

- les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2024 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte financier unique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte financier unique annexe M49 de l'eau CC2V 2024 ainsi qu'il suit :

Exploitation	- Dépenses	334 680.38
	- Recettes	358 280.02
	Soit un résultat excédentaire	23 599.64

Investissement	- Dépenses	140 541.68
	- Recettes	246 340.95
	Soit un résultat excédentaire	105 799.27

- **Report de l'exercice 2023 :**

	- Exploitation : excédent	934 254.56
	- Investissement : excédent	255 583.05

Pour information : Restes à Réaliser : Dépenses : 6 960.66
Recettes : 676.60

- **Résultat cumulé :**

Section d'exploitation	Total excédent	957 854.20
Section d'investissement	Total excédent	355 098.26

4- Budget annexe de l'assainissement M49 – CC2V compte financier unique 2024

M. DELECOUR expose que le compte financier unique annexe M49 de l'assainissement 2024, intégrant le budget d'assainissement de Mondeville, fait apparaître les résultats suivants :

Exploitation	- Dépenses	431 378.25
	- Recettes	379 661.42
	Soit un résultat déficitaire	-51 716.83

Investissement	- Dépenses	361 111.29
	- Recettes	425 155.21
	Soit un résultat excédentaire	64 043.92

- **Report de l'exercice 2023 :**

	- Exploitation : excédent	704 906.21
	- Investissement : déficit	-32 470.38

Pour information : Restes à Réaliser : Dépenses : 0
Recettes : 37 704.43

- **Résultat cumulé :**

Section d'exploitation	Total excédent	653 189.38
Section d'investissement	Total excédent	69 277.97

Il peut s'expliquer ainsi :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses 431 378.25		
	011/6061	3 282.64	électricité
	011/6063	2 799.30	Fournitures pour les STEP
	011/611	18 579.52	Entretien de la STEP de Mondeville, des PR...
	011/61523	124 510.93	Entretien des réseaux/tamppons et équipements
	011/617	47 002.50 + 5 122.50	AMO pour la DSP
	011/6262	1 717.50	téléphone
	011/62871	2 735.51	Remboursement assurance au budget principal
	012/6215 et 6218	28 216.01	Remboursement de salaires au budget principal M14 de l'agent en charge de l'eau et l'assainissement

	66/6611 et 66112	2 204.57 + 292.17	Intérêts d'emprunt et ICNE
	67/678	3 240.00	Assistance technique du CD91
	042/6811	192 040.70	Amortissement des immobilisations
	Recettes 379 661.42		
	70/70128	277 242.28	Redevance sur l'assainissement et PFAC
	75/7581	1 102.89	Lié à la TVA
	78/7817	775.19	Reprise sur subvention
	042/777	100 541.06	amortissement des subventions
	002 - Excédent reporté 704 906.21		

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses 361 111.29		
	20/2031	34 294.80	Etude sur les risques et analyses d'eaux
	21/21562 et 2128	27 877.68	Travaux sur les STEP
	23/2315	136 673.28	Solde facture travaux de Mondeville
	16/1641	51 992.39	Remboursement d'emprunt
	040/139111 et 13913	100 541.06	amortissement des subventions corollaire du 042/777
	041/2762	9 732.08	Opérations sur TVA
	001 - Déficit reporté 32 470.38		
	Recettes 425 155.21		
	13/13111 et 1313	213 617.40	Subvention de l'AESN et CD91
	10/10222	38.53	FCTVA
	27/2762	9 726.50	Opérations sur TVA
	040/28031 à 281562	192 040.70	amortissement des immobilisations corollaire du 042/6811
	041/2031 à 2183	9 732.08	Opérations de TVA corollaire du 041/2762

M. le Président sort de la salle.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET
ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – CC2V

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant que le compte financier unique 2024 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte financier unique retrace :

- les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2024 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte financier unique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte financier unique annexe M49 de l'assainissement 2024 ainsi qu'il suit :

Exploitation	- Dépenses	431 378.25
	- Recettes	379 661.42
	Soit un résultat déficitaire	-51 716.83
Investissement	- Dépenses	361 111.29
	- Recettes	425 155.21
	Soit un résultat excédentaire	64 043.92

- **Report de l'exercice 2023 :**

	- Exploitation : excédent	704 906.21
	- Investissement : déficit	-32 470.38

Pour information : Restes à Réaliser : Dépenses : 0

Recettes : 37 704.43

- **Résultat cumulé :**

Section d'exploitation	Total excédent	653 189.38
Section d'investissement	Total excédent	69 277.97

5- Budget annexe de la zone d'activités du chenet : compte financier unique 2024

M. DELECOUR expose que le compte financier unique 2024 de la ZA fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	- Dépenses	2 350.00
	- Recettes	2 350.00
	Soit un résultat	0.00

Investissement	- Dépenses	2 350.00
	- Recettes	0.00
	Soit un résultat déficitaire	-2 350.00

- **Report de l'exercice 2023 :**

	- Fonctionnement : excédent	40 045.03
	- Investissement : déficit	-942 144.81

- **Résultat cumulé :**

Section d'exploitation	Total excédent	40 045.03
Section d'investissement	Total déficit	-944 494.81

Le budget de la ZA est essentiellement un budget de stocks (de terrains).

M. le Président sort de la salle.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
BUDGET ANNEXE DE LA ZA DU CHENET

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant que le compte financier unique 2024 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que ce compte retrace :

- Les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- Les dépenses et recettes de fonctionnement rattachées sur 2024 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte financier unique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte financier unique 2024 de la ZA du Chenet ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	- Dépenses	2 350.00
	- Recettes	2 350.00
	Soit un résultat	0.00

Investissement	- Dépenses	2 350.00
	- Recettes	0.00
	Soit un résultat déficitaire	-2 350.00

- **Report de l'exercice 2023 :**

	- Fonctionnement : excédent	40 045.03
	- Investissement : déficit	-942 144.81

- **Résultat cumulé :**

Section d'exploitation	Total excédent	40 045.03
Section d'investissement	Total déficit	-944 494.81

Voir document joint.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission des finances du 27/02/2025,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Rapporteur, M. DELECOUR,

PREND ACTE du rapport du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025.

M. le Président rappelle les prix négociés pour les bornes à incendie, et invite les élus à formaliser avec la société retenue.

7- Autorisation de dépenses en investissement

M. le Président rappelle que le budget primitif 2025 ne sera voté que lors du conseil communautaire en mars voire avril, du fait du nombre de données financières à collecter, des notifications attendues de la part des services de l'Etat.

Afin de ne pas pénaliser le fonctionnement des services de la CC2V, notamment par rapport aux besoins en investissement, il est proposé une autorisation de dépenses en investissement qui se limite à 25% des dépenses inscrites de l'année N-1. Ceci permettrait d'acquérir certains matériels pour les services.

Au regard des remarques du contrôle de légalité, ces autorisations de dépenses seront définies au niveau de l'article budgétaire et non du chapitre.

Considérant que le BP 2024 avait inscrit au

- Chapitre 23 : 1 700 000.00 €
- Chapitre 21 : 402 200.00€
- Chapitre 20 : 66 000.00€

Elle pourrait être d'environ 10% des inscriptions budgétaires de 2024 :

- 170 000€ pour le chapitre 23 (immobilisations corporelles en cours), article 2313
- 42 000€ pour le chapitre 21 (immobilisations corporelles), article 2152
- 6 000€ pour le chapitre 20 (immobilisations incorporelles), article 2031

----- **AUTORISATION DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT** -----

Le Conseil Communautaire,

Considérant que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente »,

Considérant de même « qu'il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget »,

Considérant en outre que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que ladite autorisation mentionnée doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-1, L. 2121-29 et L. 5211-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président, jusqu'à l'adoption du Budget Principal M57 2025 de la CC2V, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement selon les limites définies soit 10% des sommes inscrites par chapitre au budget de l'année précédente soit :

- 170 000€ pour le chapitre 23 (immobilisations corporelles en cours), article 2313
- 42 000€ pour le chapitre 21 (immobilisations corporelles), article 2152
- 6 000€ pour le chapitre 20 (immobilisations incorporelles), article 2031

8- Désignation de délégués auprès du SEMEA pour les communes de Dannemois et Soisy-sur-Ecole

M. le Président explique que suite aux élections municipales dans les communes de Dannemois et Soisy-sur-Ecole, les délégués ont changé. Il convient en accord avec les communes concernées d'en désigner de nouveaux pour le SEMEA et le SIRTOM.

DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DU SEMEA
(Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la
Mare-aux-Évées et de leurs Affluents)
POUR LES COMMUNES DE DANNEMOIS et SOISY-SUR-ECOLE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts du SEMEA,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour les communes de Dannemois et Soisy-sur-Ecole,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants auprès du SEMEA :

NOM DES COMMUNES	DEUX DELEGUES TITULAIRES	DELEGUE SUPPLEANT
DANNEMOIS	Richard HEYSEN Muriel WILK	Jennifer GAUTRET
SOISY SUR ECOLE	Véronique BOURCE Marie-Pierre CARRE	Alexandra GRISON

9- Désignation de délégués auprès du SIRTOM pour les communes de Dannemois et Soisy-sur-Ecole

DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DU SIRTOM SUD FRANCILIEN
(Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures
Ménagères) POUR LES COMMUNES DE DANNEMOIS et SOISY-SUR-
ECOLE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts du SIRTOM,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants pour les communes de Dannemois et Soisy-sur-Ecole,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants auprès du SIRTOM du sud Francilien :

NOM DES COMMUNES	DELEGUE TITULAIRE	DEUX DELEGUES SUPPLEANTS
DANNEMOIS	Frantz VAUDRY	Olivier SAILLOUR Yann KADER
SOISY-SUR-ECOLE	Georges SCHIRO	Philippe DELONG Hélène GAYON

10- Désignation de délégués auprès du SIARCE pour la commune de Mondeville

M. le Président rappelle que suite aux élections municipales dans les communes de Mondeville, les délégués ont changé. Il convient en accord avec la commune concernée d'en désigner de nouveaux pour le SIARCE.

DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DU SIARCE
(Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et du Cycle de l'Eau)
POUR LES COMMUNES DE MONDEVILLE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts du SIARCE,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants pour les communes de Mondeville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants auprès du SIARCE :

NOM DES COMMUNES	DELEGUE TITULAIRE	DEUX DELEGUES SUPPLEANTS
MONDEVILLE	Marc GUASH	Daniel PESCHEUX Loïc PAVY

11- Désignation de délégués auprès du SIEGIF

M. le Président expose que suite aux dernières modifications de statuts du SIEGIF, il convient en accord avec les communes concernées de désigner les nouveaux délégués.

DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DU SIEGIF
(SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GATINAIS D'ILE-DE-FRANCE)

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'appartenance des communes de Boutigny-sur-Essonne, Courances, Courdimanche-sur-Essonne, Dannemois, Moigny-sur-Ecole, Mondeville, Soisy-sur-Ecole et Videlles au SIEGIF (Syndicat Intercommunal du Gâtinais d'Ile-de-France).

Considérant les nouveaux statuts du SIEGIF,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants pour les communes de Boutigny-sur-Essonne, Courances, Courdimanche-sur-Essonne, Dannemois, Moigny-sur-Ecole, Mondeville, Soisy-sur-Ecole et Videlles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les délégués ci-dessous auprès du SIEGIF :

Patricia BERGDOLT	Titulaire	BOUTIGNY SUR ESSONNE
Dany CRIEL	Suppléant 1	BOUTIGNY SUR ESSONNE
Nicolas HOTTIN	Suppléant 2	BOUTIGNY SUR ESSONNE
José GARCIA	Titulaire	COURANCES
Jean-Philippe OLLIVIER	Suppléant 1	COURANCES
Dominique FAUVIN	Suppléant 2	COURANCES
Jacques CACHELEUX	Titulaire	COURDIMANCHE
Virginie LARFOUILLOUX	Suppléant 1	COURDIMANCHE
Claude DUVAL	Suppléant 2	COURDIMANCHE
Fabrice DURAND	Titulaire	DANNEMOIS
Kévin DUCH	Suppléant 1	DANNEMOIS
Olivier SAILLOUR	Suppléant 2	DANNEMOIS
Pascal SIMONNOT	Titulaire	MOIGNY SUR ECOLE
Yannick FOUCHER	Suppléant 1	MOIGNY SUR ECOLE
Jérôme MENARD	Suppléant 2	MOIGNY SUR ECOLE
Daniel PESCHEUX	Titulaire	MONDEVILLE
Vincent HERRY	Suppléant 1	MONDEVILLE
Loïc PAVY	Suppléant 2	MONDEVILLE
Adrien BOURCE	Titulaire	SOISY SUR ECOLE
Christian DADOU	Suppléant 1	SOISY SUR ECOLE
Williams BEYAERT	Suppléant 2	SOISY SUR ECOLE
Gino BERTOL	Titulaire	VIDELLES
Philippe BIGARD	Suppléant 1	VIDELLES
Bernard LEFEVRE	Suppléant 2	VIDELLES

M. le Président informe les élus qu'une visite de chantier en faveur des élus municipaux et communautaires est prévue le 12 juin 2025 à 10 heures et que l'inauguration se fera le 24 juin à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h10.

Le Président,

Pascal SIMONNOT




La Secrétaire de séance,

Isabelle FROMAGE


